

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1155<sup>ÈME</sup> RÉUNION

18 MAI 2023  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.1155 (2023)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 1155<sup>e</sup> réunion tenue le 18 mai 2023 à une séance publique sur l'action humanitaire en Afrique.**

Le Conseil a rappelé toutes ses décisions et déclarations antérieures sur l'action humanitaire en Afrique, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM.1081 (2022)] adopté à sa 1081<sup>e</sup> réunion tenue le 4 mai 2022, ainsi que les articles 6(f), 7(p) et 15 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui disposent respectivement que le Conseil assume des fonctions relatives à l'action humanitaire et à la gestion des catastrophes, appuie et facilite l'action humanitaire et la gestion des catastrophes dans les situations de conflits armés ou de catastrophes naturelles en Afrique, et participe activement à la coordination et à la conduite de l'action humanitaire afin de rétablir une vie normale en cas de conflits et de catastrophes naturelles.

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de S.E. l'Ambassadrice Rebecca Amuge Otengo, Représentante permanente de la République d'Ouganda auprès de l'UA et Présidente du CPS pour le mois de mai 2023, des interventions du Professeur Julio Rakotonirina, Directeur Santé, Affaires humanitaires et Développement social de l'UA, de la déclaration de S. E. Parfait Onanga Anyanga, Président du CPS pour le mois de mai 2023, et de la déclaration de S. E. Parfait Onanga Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations unies auprès de l'UA (BNUUA), et de la déclaration du représentant du Programme alimentaire mondial (PAM). Le Conseil a également pris note des déclarations des États membres, des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), des partenaires de l'UA, des organisations et institutions internationales, des organisations de la société civile, ainsi que des groupes de réflexion et des institutions de recherche.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans certaines parties du continent, en particulier dans des pays tels que le Soudan, la Somalie, la République démocratique du Congo, le Mali, le Burkina Faso et, plus généralement, dans la région de la Corne de l'Afrique, la région du Sahel, le Bassin du Lac Tchad et la partie australe de l'Afrique et ce, en raison d'un ensemble de facteurs dont les conflits violents, le terrorisme, la violence intercommunautaire, les changements anticonstitutionnels de gouvernement, la famine et l'impact croissant des phénomènes liés au changement climatique, notamment les mauvaises récoltes, les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain et les cyclones.

Le Conseil a exprimé la solidarité de l'UA à l'égard de tous les réfugiés et personnes déplacées sur le continent, y compris les victimes de catastrophes naturelles, et a affirmé son engagement indéfectible à redoubler d'efforts en vue de mobiliser l'aide humanitaire pour alléger leurs souffrances.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation la diminution des ressources nécessaires pour apporter des réponses rapides et efficaces aux crises humanitaires en Afrique. À cet égard, a appelé à redoubler d'efforts dans la mobilisation des ressources financières en faveur de l'action humanitaire, et a encouragé les États membres à adopter des approches holistiques pour s'attaquer aux causes profondes des crises humanitaires, notamment en intensifiant les investissements dans l'agriculture mécanisée en vue de renforcer l'autosuffisance alimentaire sur le continent et de réduire les risques et les vulnérabilités liés à la dépendance à l'égard des sources extérieures d'approvisionnement en denrées alimentaires.

Le Conseil a souligné la nécessité d'un partage des charges et des responsabilités et a appelé la communauté internationale et ses partenaires à assurer un meilleur financement adéquat, souple,

prévisible et régulier en faveur de l'action humanitaire en Afrique, y compris et en particulier pour les pays et les communautés qui accueillent un grand nombre de réfugiés pour des périodes prolongées en Afrique.

Le Conseil a exhorté tous les belligérants dans les zones de conflit à respecter strictement le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme (DIH/DIDH) et tous les autres instruments internationaux relatifs à la protection des civils, ainsi qu'à faciliter l'accès humanitaire et à veiller à la sûreté et à la sécurité des organismes d'aide humanitaire.

Le Conseil a félicité tous les États membres qui fournissent une assistance humanitaire aux populations dans le besoin, y compris ceux qui accueillent des réfugiés et des déplacés internes et, à cet égard, a appelé tous les États membres qui sont en mesure de le faire, dans l'esprit Ubuntu et du panafricanisme, à aider les autres États membres qui sont confrontés à des crises humanitaires. Dans ce même contexte, le Conseil a félicité toutes les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour les efforts qu'ils consentent pour venir en aide aux populations déplacées par le fléau du terrorisme.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres de contribuer généreusement au Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'UA et a encouragé tous les États membres et les partenaires qui ont pris l'engagement d'apporter leur soutien lors du Sommet humanitaire extraordinaire de l'UA et de la Conférence des donateurs, qui se sont tenus du 25 au 28 mai 2022 à Malabo (Guinée équatoriale), à honorer rapidement leurs engagements.

Le Conseil a réaffirmé l'engagement de l'UA à continuer de fournir une assistance technique aux États membres en vue de leur permettre de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs déclencheurs des conflits violents, ainsi qu'à renforcer davantage les capacités locales, nationales, régionales et continentales pour des réponses rapides aux crises humanitaires et pour une résilience accrue, notamment dans le domaine de l'alerte précoce et de réponse rapide.

Le Conseil s'est félicité de l'adoption des Statuts de l'Agence humanitaire africaine par la 36<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en février 2023 et a demandé à la Commission de l'UA d'accélérer sa mise en œuvre opérationnelle et de redoubler d'efforts dans la mobilisation des ressources requises pour permettre à l'Agence de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

Le Conseil a souligné la nécessité de renforcer davantage les capacités en matière d'alerte précoce et les mécanismes de réponse rapide aux niveaux national, régional et continental, ainsi que la nécessité d'adopter des approches intégrées et inclusives qui associent les communautés touchées, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Le Conseil a exprimé sa profonde gratitude à tous les partenaires qui soutiennent l'action humanitaire en Afrique et leur a demandé instamment de continuer à renforcer leur partenariat avec les États membres de l'UA, la Commission de l'UA et les agences humanitaires, en vue d'assurer des réponses humanitaires rapides et efficaces sur le continent. À cet égard, le Conseil a encouragé les États membres et les partenaires internationaux à apporter d'urgence une assistance humanitaire aux réfugiés et aux déplacés internes soudanais.

Le Conseil a encouragé les États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux réfugiés en Afrique et la Convention de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées, à envisager de le faire dans les meilleurs délais.

Le Conseil est convenu de demeurer activement saisi de la question.

